PPB-5824

3AC - AUDIT ANALYSES ASSOCIES CORPORATE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 600 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 79 RUE DE MIROMESNIL

PARIS (75008)

384 920 161 RCS PARIS

Commerce
1E
N° DE DEP 75233

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2004

L'an deux mille quatre,

et le vingt-deux septembre, à dix-huit heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Philippe VALLET préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Marc ROMILLY et Madame Françoise VIALA, les deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Jocelyne RENARD est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Luc RICHARD, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

PHV JER JOR JR

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le code de commerce et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur en adjonction aux administrateurs en fonction.

Monsieur le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met successivement aux voix la résolution suivante :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- la société 3A FINANCES, SARL au capital de 10 000 €,
  ayant son siège social à VIROFLAY (78220) 18 avenue Jules Clarétie,
  immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 425 132 404,
  représentée par Monsieur Jean-Marc ROMILLY, gérant.

en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marc ROMILLY, présent à l'assemblée, déclare que la SARL 3A FINANCES accepte le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme qu'il n'existe aucune fonction, incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Philippe VALLET

Le Secrétaire
Jocelyne RENARD

Les Scrutateurs
Jean-Marc ROMILLY

Françoise VIALA